

Page: 1/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613
- · UFI: T8F0-60C0-4006-NH6R
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent à haute pression
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page: 2/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description : Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:			
CAS: 121617-08-1	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle,	≥1-<2,5%	
Numéro CE: 939-464-2	composés avec triéthanolamine		
Reg.nr.: 01-2119971970-28-0001	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412		
	Limites de concentration spécifiques:		
	Skin Corr. 1C; H314: C ≥50 %		
	Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 50 %		
Règlement (CF) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			

· Règlement (CE) No 648/	/2004 relatif aux détergents	/ Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques agents conservateurs (PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE), parfums (LIMONENE)

(suite page 3)

<5%



Page: 3/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- · après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

(suite page 4)



Page: 4/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· PNEC

121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine

PNEC 0,268 mg/l (freshwater)

0,0268 mg/l (marine water)

7 mg/l (STP)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)



Page: 5/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- · Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

État physiqueCouleur : orangeOdeur : citronee

Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion : 0 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.
Point d'éclair non applicable
Température d'inflammation : pas applicable
Température de décomposition : Non déterminé.

• pH à 20 °C 6-8 • valeur du pH 1 %: 6-8

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 380 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

(suite page 6)



Page: 6/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

1,008 g/cm³

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur :

· Densité et/ou densité relative

Densité évou densité relative
 Densité à 20 °C:

Densité relative.
Densité de vapeur:
Densité de vapeur relative

· Caractéristiques des particules

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme :

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif.

· Danger d'explosion :

· Teneur en solvants :

· Teneur en substances solides :

3,9 %

liquide

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
Gaz inflammables
Aérosols

Gaz comburantsGaz sous pressionLiquides inflammables

Matières solides inflammables
Substances et mélanges autoréactifs
Liquides pyrophoriques

Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Matières et mélanges auto-échauffants

 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau
 Liquides comburants

· Matières solides comburantes · Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

· Explosibles désensibilisés

néant

néant néant

néant néant

néant néant

néant néant néant

neant néant

néant

néant néant

néant néant

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité correspond à 10.3

(suite page 7)



Page: 7/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 6)

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine Oral LD50 2925 mg/kg (Rat) (OECD 401)

- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

- BE

(suite page 8)



Page: 8/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

121617-08-1 Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle, composés avec triéthanolamine

LC50/96 h >1-10 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h (statique) >10-100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/73 h (statique) >10.100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72 h (statique) >10-100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

EC10/18 h 50 mg/l (Pseudomonas putida) (Wachstumshemmung; Bringmann & Kühn)

NOEC 2,8 mg/l (Daphnia magna) (OECD TG 202, Zeil 2)

1 mg/l (Lepomis macrochirus)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 32.000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)



Page: 9/10

Date d'impression : 01.04.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 8)

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

néant

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Polluant marin : Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 10)



Page: 10/10

Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.02.2022 Date d'impression: 01.04.2023

Nom du produit Détergent pour synthétique 3in1 RM 613

(suite de la page 9)

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la Lésions oculaires graves/irritation oculaire méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com

- Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-378-0

RM 613/6

2.557